



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Contrôle des produits cosmétiques // Dénaturation de l'alcool // substances restreintes dans REACH // Laboratoire Alhades // Groupement d'acheteurs.

## Contrôle des produits cosmétiques : préparez-vous aux prochaines campagnes d'inspections



L'édition 2016 des Rencontres Réglementaires de Cosmed, organisée le 24 mars à Marseille, a permis à un public toujours plus nombreux de se mettre à jour des dernières actualités réglementaires : Bonnes Pratiques de Fabrication, méthodes alternatives, REACH 2018, parfums d'ambiance, ainsi que les évolutions relatives aux substances réglementées, nanomatériaux, allergènes, CMR, perturbateurs endocriniens...

Ce fut également l'occasion pour les autorités de contrôles de présenter leurs bilans d'inspections **et les campagnes de contrôle 2016 :**

- Les "allégations thérapeutiques" des produits cosmétiques ;
- Les produits bio ;

- **Les produits solaires.** A noter : les 1 et 2 décembre 2016, la 3ème édition des COSMETICDAYS traitera de la protection solaire. Les dernières évolutions réglementaires y seront abordées notamment : les filtres autorisés par pays, le « Sunscreen Innovation Act » ou les négociations du TTIP. Plus d'infos sur [www.cosmeticdays.com](http://www.cosmeticdays.com)

[// Plus d'infos](#)



## Dénaturation de l'alcool 2.0

La dénaturation de l'alcool permet aux industriels de s'exonérer des droits d'accises. (NB : En France en 2016, la taxe est de 1737,56€/hl d'alcool pur). Il existe deux dispositifs de dénaturation (Article 302D bis du Code Général des Impôts) :

- le procédé général de dénaturation par l'utilisation de l'Eurodénaturant (règlement n°162/2013) ;
- les procédés spéciaux de dénaturation, mis en place par les entreprises, et soumis à autorisation des douanes.

**A partir du 31 avril 2016, 2 nouveaux services de télédéclaration seront mis en ligne** afin d'assurer une harmonisation nationale de toutes les autorisations de dénaturation.

- **SOPRANO « UT »** : Déclaration de profession pour obtenir le statut d'utilisateur permettant l'exonération des droits d'accises au moment de l'achat de l'alcool.

- **SOPRANO « dénat »** : Dépôt en ligne des demandes d'agrément de procédés spéciaux de dénaturation.

Important : cette demande est à faire pour chaque produit dès lors que la dénaturation est faite par un autre procédé que l'eurodénaturant. Il s'agit donc d'une demande d'agrément par dénomination commerciale.

Durant une période de transition les déclarations papiers et les déclarations en ligne cohabiteront. Un décret devrait être publié d'ici juin 2016 fixant la date à partir de laquelle les déclarations de professions en ligne deviendront obligatoires (date prévue entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019). Un échéancier sera ensuite publié de manière à programmer l'invalidation progressive des anciennes déclarations papiers et inciter les opérateurs à redéposer une nouvelle déclaration via le système Soprano.

[// Plus d'infos](#)



## D4 et D5 dans REACH : de nouvelles restrictions à prévoir...

En Mars 2016, les deux comités d'évaluation de l'ECHA, Le RAC (Risk Assessment Committee) et le SEAC (Socio-Economic Assessment Committee), ont soutenu une proposition de restriction des substances D4 et D5 (cyclotetrasiloxane et cyclopentasiloxane) à 0.1% dans les produits rincés. Cette décision est motivée par les conséquences environnementales de l'utilisation de ces substances qui, du fait de leurs propriétés, ont un fort potentiel d'accumulation dans l'environnement et peuvent provoquer des effets imprévisibles à long terme et difficiles à inverser.

Vous pouvez envoyer vos commentaires jusqu'au 16 mai 2016, directement sur le site de l'ECHA en [cliquant-ici](#).

[// plus d'infos](#)



## Albhades : Premier laboratoire accrédité COFRAC sur 11 métaux lourds et 9 familles de cosmétiques

Spécialisé depuis plus de 15 ans dans la recherche de traces par ICP-MS et ICP-OES (éléments minéraux et métaux lourds) dans différents types de produits, Albhades a doublé ses capacités analytiques en investissant en 2015 dans des équipements de haut niveau afin de développer et valider une approche spécifique aux produits cosmétiques. Ce prestataire de services a concrétisé son expertise en devenant le premier laboratoire accrédité Cofrac sur 11 éléments (Pb, Hg, Cd, As, Ba, Cu, Sb, Ni, Se, Zn et Cr) et pour 9 familles de produits (crèmes et émulsions, matrices huileuses, matrices aqueuses, matrices alcooliques, moussants, dentifrices, vernis, poudres et sels de bains). **Ces validations permettent de bénéficier de l'accréditation Cofrac sans devoir re-valider les méthodes produit par produit.**

Pour tous renseignements, contacter Estelle Mathon, responsable cosmétique, [e.mathon@albhades.com](mailto:e.mathon@albhades.com).



## Groupement d'acheteurs de la filière cosmétique

Le groupement d'acheteurs COSMED est le 1er groupement des entreprises de l'industrie cosmétique. Il permet l'optimisation des achats par un sourcing de fournisseurs de qualité dans de nombreux secteurs d'activités :

- Jusqu'à -20% d'économie sur la logistique ;
- Jusqu'à -30% d'économie sur les fournitures d'hygiène et d'entretien ;
- Jusqu'à -70% d'économie sur les fournitures administratives.

Le Groupement d'acheteurs est par ailleurs une plateforme d'échanges d'informations entre acheteurs, mais également de matières premières, emballages ou articles de conditionnement...

Une matinée d'information est organisée le vendredi 13 mai 2015 à Aix-en-Provence.

[// Plus d'infos](#)

---

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

